



## NOTICE EXPLICATIVE POUR LES CANDIDATS AU DIPLOME D'OSTEOPATHE PAR LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (V.A.E.)

La VAE est un droit individuel instauré officiellement par la loi 2002 - 73 dite "de modernisation sociale" du 17 janvier 2002.

Elle permet de faire valoir les expériences significatives acquises au cours d'une activité salariée, indépendante ou bénévole, les formations et les acquis personnels, dans le but de solliciter un titre, un diplôme ou un certificat.

Deux types de demande sont possibles à InSO LILLE :

- ☐ L'obtention du diplôme d'Ostéopathe (D.O)
- ☐ L'intégration en cours de cursus en vue l'obtention du diplôme d'Ostéopathe

### PRATICIENS CONCERNES

La démarche de VAE pour l'obtention du diplôme d'Ostéopathe est un droit ouvert à toute personne, sans exception de statut professionnel, pouvant justifier d'au moins trois années d'expériences professionnelles ou d'activités en rapport avec la certification visée, que les activités aient été exercées de manière continue ou discontinuée, à temps plein ou à temps partiel, en France ou à l'étranger (au minimum 4000heures en cumulé).

Vous ne pouvez déposer qu'une seule demande auprès d'un seul établissement pour un titre donné au cours d'une même année.

### ETAPES DE LA PROCEDURE DE DEMANDE DE VAE

- ⇒ Retrait du dossier de demande de VAE par le candidat auprès d'InSO LILLE
- ⇒ Retour du dossier de demande de VAE complété et accompagné des justificatifs demandés auprès d'InSO LILLE.
- ⇒ A réception du dossier complet à InSO LILLE, enregistrement de la demande et envoi d'un accusé de réception au candidat. Tout dossier incomplet ne pourra être traité, et sera retourné au candidat.
- ⇒ Etude du dossier de demande de VAE par la Commission.
  - Si la demande est jugée recevable : convocation du candidat à un entretien individuel et une mise en situation pratique à InSO LILLE.
  - Suite à cette mise en situation pratique, étude du dossier complet par la Commission :

La commission constate que l'ensemble des connaissances et des compétences sont acquises

- ⇒ délivrance du diplôme d'Ostéopathe

La Commission constate un manque de connaissances ou de compétences dans le parcours du candidat

- ⇒ envoi d'une proposition de parcours de formation, individualisée, au candidat



## Institut Supérieur d'Ostéopathie de Lille

---

### COÛT DE LA PROCEDURE

- Coût de l'étude de recevabilité de la demande de VAE : 365 €
- Coût de l'étude du dossier, entretien et mise en situation pratique : 1650 €